

COMMUNIQUÉ

Le Fonds municipal vert de la FCM engage plus de 4,3 millions de dollars pour le projet d'amélioration de la qualité de l'eau potable de Mount Pleasant, dans le comté de Brant

Le 2 février 2010, comté de Brant (Ont.) - Basil Stewart, président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et maire de Summerside (Î.-P.-É.), et Phil McColeman, député de Brant, représentant l'honorable Christian Paradis, ministre des Ressources naturelles, ont annoncé aujourd'hui une aide financière du Fonds municipal vert^{MC} (FMV) au Comté de Brant. Le Comté utilisera les fonds alloués de 4 314 787 \$ pour améliorer la qualité et la salubrité de l'eau potable, en plus de réduire les fuites d'eau dans la collectivité de Mount Pleasant.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services conçus expressément pour répondre aux besoins des gouvernements municipaux en matière de développement durable », a dit M. Stewart. « Le financement et le savoir-faire assurés par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus durables sur le plan environnemental, social et économique. »

« Le gouvernement du Canada aide les municipalités de tous les coins du pays à assainir leur environnement, comme elles s'en sont fixées l'objectif, au moyen du Fonds municipal vert », a dit M. McColeman. « La subvention au Comté de Brant annoncée aujourd'hui est un autre exemple des moyens pris par le gouvernement du Canada, en partenariat avec la FCM, pour aider les municipalités, comme Mount Pleasant, à assurer un avenir plus vert à leur population. »

Le réseau d'aqueduc municipal de Mount Pleasant, qui débute à sa station de traitement des eaux située sur l'avenue Ellis, dessert environ 500 résidences, 20 adresses commerciales et un poste d'alimentation d'eau en vrac. L'eau est tirée à l'avenue Ellis dans deux puits et est ensuite traitée à l'hypochlorite de sodium avant d'être stockée dans un réservoir souterrain. La plus grande partie de ce projet sera faite à la station de traitement, à l'exception des travaux de renouvellement du revêtement intérieur ou de remplacement des tuyaux.

En 2006, les niveaux de manganèse dans les deux puits étaient plus élevés que ceux émis par les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (RQEPC). Le Comté de Brant prévoit que les améliorations qui seront apportées au réseau d'aqueduc feront baisser les niveaux de manganèse en deçà des exigences des RQEPC, en les réduisant d'environ 84 % en moyenne. On prévoit aussi que les hautes concentrations de fer et de sodium, bien que déjà sous les limites des RQEPC, diminueront également.

La moyenne triennale de volume total d'eau potable entrant dans le réseau d'alimentation d'eau est de 620 mètres cubes par jour. Grâce aux améliorations apportées pour prévenir les fuites d'eau, on prévoit faire entrer un volume moyen d'alimentation en eau potable dans le réseau de

575 mètres cubes par jour, sans modifier la quantité d'eau consommée. On préservera ainsi 16 425 mètres cubes d'eau potable par année.

Le Comté prévoit aussi tirer une série d'avantages économiques de cette initiative. Entre autres, on fera des économies sur l'énergie électrique, car la demande des pompes de la station et de l'équipement de traitement de l'eau sera moindre; on épargnera sur les coûts d'approvisionnement en produits chimiques, puisqu'on traitera un moins gros volume d'eau à l'hypochlorite de sodium; et on obtiendra des revenus supplémentaires provenant des résidences et des bâtiments commerciaux construits dans l'avenir qui pourront s'approvisionner en eau potable directement du réseau et du réservoir de Mount Pleasant.

« Le conseil du Comté de Brant est extrêmement heureux d'obtenir du financement du Fonds municipal vert de la FCM », a dit Ron Eddy, le maire du comté de Brant. « Ces fonds arrivent à point nommé pour soutenir les initiatives d'amélioration du réseau d'aqueduc pour les résidents, les commerçants et le poste d'alimentation d'eau en vrac de la région de Mount Pleasant. Ce projet permettra au Comté de réduire les fuites d'eau et de fournir une alimentation en eau plus pure. »

Le Fonds municipal vert est une dotation du gouvernement du Canada administrée par la Fédération canadienne des municipalités. Le Fonds appuie les partenariats et permet d'accroître l'effet de levier des investissements publics et privés en vue d'atteindre de nouvelles normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et d'amélioration en matière de protection du climat.

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle encourage l'aménagement de collectivités durables pour l'amélioration de la qualité de vie, en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements

Comté de Brant (Ont.)

Jayne Carman
Coordonnatrice, Comté de Brant
Tél. : 519 449-2451, poste 2221
Courriel : jayne.carman@brant.ca
www.brant.ca

Fonds municipal vert de la FCM

Lorie Boucher
Gestionnaire, Communications et Marketing
Le Fonds municipal vert
Fédération canadienne des municipalités (FCM)
Tél. : 613 907-0298
Télec. : 613 244-1515
Courriel : lboucher@fcm.ca
www.fcm.ca/fmv

Ressources naturelles Canada

Margaux Stastny
Directrice des communications
Cabinet du ministre
Ressources naturelles Canada
Tél. : 613 996-2007

Relations avec les médias
Ressources naturelles Canada
Tél. : 613 992-4447